

Saisine du CESECE GUYANE

AP CTG du 3 décembre 2020

AVIS N° 42 APCECESE N°10 DU 27112020

1 

Informations sur la délégation au Président de la CTG de recours à l'emprunt pour l'exercice 2020

En présence de : Ariane FLEURIVAL- Jean-Marc AIMABLE- Marc BARRAT- Emmanuel BAZIN de JESSEY-Aïssatou CHAMBAUD- Roland EVE- Monique ELFORT- Aline GUTH- Raymond HORTH- Georges-Michel KARAM- Franck KRIVSKY- Jean-Luk LEWEST- Christophe MADERE- Didier MAGNAN- José MARIEMA- Martine NIVOIX- Davy RIMANE- Patricia SIMONARD- Claude SUZANON

Etaient présents en visioconférence : Philippe ALCIDE DIT CLAUZEL- Olivier ALFRED - Jean-Pierre BACOT - Raymonde CAPE- Janie CESTO- Karyn CORMIER- Joël FRANCILLONNE- Rémi GIRAULT- Thara GOVINDIN - Nicole PALCY- Chantal PORRINEAU- Antoine PRIMEROSE- Valérie ROBINEL-

Etaient absents : Bruno APOUYOU – Stéphane CALMANT - Rosaline CAMILLE SIDIBE - Rosemonde DE NEEF- Roger FLEURIVAL- Charlette HOVEL- Stéphane LAMBERT- Bruno LORIOT- Robert PALOMBI- Pierre PERROT- Georges-Michel PHINERA-HORTH - Magali ROBO-CASSILDE-

Etaient absents excusés : Jean-Marc BOURETTE- Patrick CHRISTOPHE- Marie-Josée CRESSON- Benoît DE THOISY- Sarah EBION- Jean-José MATHIAS- Isabelle NIVEAU-

Procuration : Jean-José MATHIAS donne procuration à Patricia SIMONARD

L'administration du CESECEG :

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du CESECE
- Jean-Paul CLAIRE, Chef du Secrétariat des Instances de l'Assemblée
- Vincent LAGUERRE, Chef de la Cellule Culture Education et Sport
- Marcel KOUSSIKANA, Chef de la Cellule Economie
- Christian FAUBERT, Chargé de Mission Cellule Culture Education et Sport
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission du Secrétariat des Instances de l'Assemblée
- Béatrice PARESSEUX, Assistante de Mission de la Présidence

Pour la CTG :

- Rodolphe ALEXANDRE, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane
- Grégoire MICHAU, Directeur Général des Services Territoriaux
- Marc SAGNE, Directeur du Pôle Economie, Développement Numérique et Innovation
(*en visioconférence*)
- Thierry JEAN-BAPTISTE, Directeur de la Régie de Transport Territorial (RTTG)
- Tom JUILLERAT, Directeur de Communication
- Leïka THIAM, Chargée de Communication
- Jonathan LARIO, Chargé de Communication
- Mireilla LAMA, DGA du Pôle Education Formation Insertion (*en visioconférence*)
- Jeanne JOSEPH-LAIGNE, DGA du Pôle Culture Patrimoine Identité

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,

Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;

Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE, et CESECE) des collectivités ultramarines au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017 (R03-2017-12-14-003), 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003), 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) et 29 mars 2018 (R03-2018-03-29-005) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-006), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECEG ;

Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,

Vu la délibération n° 8.18 du 5 juin 2018 relative à l'adoption du règlement intérieur du Cesece Guyane,

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2019-05-24-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008), 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) et du 22 juillet 2020 (R03-2020-07-22-004) portant remplacement de membres du CESECE,


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R.7124-22,

Vu le règlement intérieur du Cesece Guyane dans son article 4-7,

Vu la saisine du Président de la CTG du 16 novembre 2020,

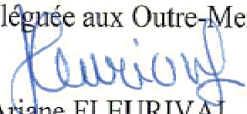
Entendu le rapport du Président de la CTG n°AP-2020-101-1 relatif au Rapport sur les informations sur la délégation au Président de la CTG de recours à l'emprunt pour l'exercice 2020

Les Conseillers ont bien noté qu'il s'agit d'un rapport d'information sur les recours à l'emprunt, qui ont été effectués par la CTG. Celle-ci a la pleine capacité actuellement pour lever des emprunts.

Ainsi, des emprunts ont été réalisés avec la Caisse de dépôts et consignation, de même qu'avec l'Agence Française de développement 3 

Avis favorable du Conseil.

Fait à Cayenne, le 27 novembre 2020

La Présidente du CESECE GUYANE
1ère Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer

Ariane FLEURIVAL

